

CHARTRE DES COMPÉTENCES

www.crhsculturel.ca

LE RÉALISATEUR, LA RÉALISATRICE

CINÉMA ET TÉLÉVISION

**Vous devriez
retrouver ce que vous
faites quelque part dans
la charte des compétences,
mais vous ne ferez pas
nécessairement tout ce qui est
indiqué sur la charte.**

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) se veut au centre de l'action et de la réflexion dans le domaine du développement des ressources humaines du secteur culturel. Le CRHSC réunit des représentants de toutes les disciplines culturelles et de l'industrie afin de mieux répondre aux besoins de formation et de perfectionnement professionnel des travailleurs et travailleuses culturels — les artistes, les créateurs, le personnel technique, les gestionnaires et tous les autres professionnels du secteur culturel, y compris les travailleurs et les travailleuses autonomes.

Le CRHSC a mené à bien plusieurs projets en collaboration avec l'industrie du cinéma et de la télévision dont l'élaboration d'une stratégie nationale de formation pour l'industrie, 3, 2, 1, *Action 1*, et la mise sur pied d'un Conseil consultatif national sur la formation (CCNF) qui veillera à la mise en œuvre des recommandations de la stratégie. Le CRHSC a également élaboré des analyses de professions pour certains métiers clés de l'industrie du cinéma et de la télévision dont les directeurs et directrices de production, les documentaristes, les producteurs et productrices et les réalisateurs et réalisatrices.

La charte des compétences définit l'ensemble des compétences liées au travail de réalisation en cinéma et en télévision qui ont été compilées par un groupe de travail d'experts composé de réalisateurs et réalisatrices professionnels provenant des diverses régions du Canada. La charte est complétée par le *profil de compétences des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et de télévision*. La charte et le profil peuvent être utilisés par un réalisateur ou une réalisatrice pour évaluer ses propres compétences et déterminer les domaines dans lesquels il ou elle devrait poursuivre sa formation. Pour les entreprises, ces outils peuvent servir à établir les profils d'emploi, à élaborer des programmes de perfectionnement professionnel basés sur les compétences, à négocier et à adapter des programmes de formation, à concevoir des programmes de planification de carrière, des profils de recrutement ou encore des descriptions de postes.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du Conseil des ressources humaines du secteur culturel et du gouvernement du Canada.

Un réalisateur, une réalisatrice en cinéma et télévision doit être capable de :

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

A. ANALYSER DES SCÉNARIOS ET DES CONCEPTS

- 1. Évaluer la structure narrative d'un scénario
- 2. Se documenter sur le sujet traité
- 3. Analyser les problèmes techniques potentiels
- 4. Évaluer la faisabilité financière du projet
- 5. Prévoir des solutions de rechange

B. TRADUIRE DES CONCEPTS ET DES SCÉNARIOS DANS SON LANGAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

- 1. Élaborer un découpage technique préliminaire
- 2. Créer un scénarimage (storyboard) / une animatique (animatics)
- 3. Élaborer une feuille de route (pour événements en direct, nouvelles, émissions en temps réel, magazines télévisés)
- 4. Présenter une vision détaillée du projet aux parties concernées

C. SÉLECTIONNER DES ACTEURS ET UNE ÉQUIPE DE CRÉATION

- 1. Élaborer le profil des personnages
- 2. Organiser et tenir des auditions
- 3. Évaluer la prestation des candidats
- 4. Déterminer le profil des chefs de départements
- 5. Procéder à la sélection des chefs de départements
- 6. Informer les chefs de départements et solliciter leurs suggestions

D. DÉTERMINER LES PARAMÈTRES DU TOURNAGE

- 1. Définir le style sonore et visuel du film
- 2. Élaborer une stratégie et des solutions de tournage en conformité avec le calendrier de tournage et le budget
- 3. Déterminer le format du tournage
- 4. Déterminer le, les lieux de tournage
- 5. Déterminer l'équipement requis
- 6. Approuver l'horaire de tournage

E. PRÉPARER LA PRODUCTION

- 1. Effectuer une lecture technique avec l'équipe de création
- 2. Effectuer des visites techniques des lieux de tournage
- 3. Approuver les suggestions de l'équipe de création
- 4. Approuver les horaires
- 5. Effectuer une lecture collective du scénario avec les acteurs
- 6. Apporter des ajustements au scénario
- 7. Transférer sa vision à l'écran
- 8. Établir et entretenir de bonnes relations avec les acteurs et l'équipe technique

F. DIRIGER LA MISE EN SCÈNE

- 1. Diriger les répétitions hors plateau
- 2. Effectuer la mise en place
- 3. Finaliser les préparatifs techniques
- 4. Tourner la scène

G. DIRIGER LE MONTAGE

- 1. Analyser le matériel tourné (rushes)
- 2. Partager sa vision et ses attentes avec le monteur
- 3. Diriger le montage jusqu'à l'étape de premier montage (rough cut)
- 4. Diriger le montage jusqu'à l'étape de la version du réalisateur (director's cut)
- 5. Soutenir / défendre la version du réalisateur
- 6. Diriger le montage jusqu'à l'étape de la version finale (locked picture)
- 7. Diriger la correction de la couleur et des effets spéciaux

H. CRÉER UNE AMBIANCE SONORE ET MUSICALE

- 1. Déterminer le style musical et l'ambiance sonore
- 2. Donner des directives au compositeur, au superviseur musical et au monteur sonore
- 3. Sélectionner la musique
- 4. Diriger l'enregistrement des voix hors champ et des dialogues additionnels ou de remplacement (A.D.R.)
- 5. Approuver le mixage

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

I. MANIFESTER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

- 1. Pratiquer l'écoute active
- 2. Communiquer verbalement avec clarté et concision
- 3. Communiquer par écrit avec clarté et concision
- 4. Faire des présentations
- 5. Mener des entrevues
- 6. Faire preuve de tact et de diplomatie
- 7. Manifester de l'empathie
- 8. Persuader
- 9. Utiliser la terminologie en usage dans son domaine d'activité

J. DÉMONSTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

- 1. Affirmer son identité artistique
- 2. Voir l'ensemble d'une situation
- 3. Faire preuve de leadership
- 4. Exercer son autorité
- 5. Prendre des décisions
- 6. Résoudre des problèmes
- 7. Démontrer un esprit d'analyse
- 8. Faire preuve d'ouverture d'esprit
- 9. Faire preuve de créativité et d'imagination
- 10. Démontrer de la confiance en soi
- 11. Maintenir sa concentration
- 12. Faire preuve de rigueur et d'un souci du détail
- 13. Négocier
- 14. Faire preuve de patience
- 15. Travailler sous pression
- 16. Anticiper les défis / les difficultés
- 17. Démontrer un esprit d'entreprise
- 18. Gérer son temps de manière efficace
- 19. Favoriser les interactions de groupe
- 20. Prendre des risques
- 21. Faire preuve de polyvalence / effectuer des tâches multiples simultanément
- 22. Se tenir au courant de la technologie propre à l'industrie
- 23. Se fier à son intuition

Les tâches reliées aux compétences doivent être accomplies en conformité avec les lois, les règlements et les normes en vigueur.